



LETTRÉ DE CONSULTATION

N° 02/PCH/DM – RCD /DM/2018

Madame ; Monsieur ;

Dans le cadre de ses approvisionnements, la Pharmacie Centrale des Hôpitaux 'PCH', procède à une consultation pour l'acquisition des produits selon la liste descriptive et quantitative suivante :

POSTE	DESIGNATION	U/C	QUANTITE
1004	CHAMBRE IMPLANTABLE POUR ADULTE	B/1	1700
1005	CHAMBRE IMPLANTABLE POUR ENFANT	B/1	90

A cet effet, nous vous invitons à nous transmettre une offre complète et détaillée (accompagnée de la documentation), qui devra nous parvenir au plus tard le 14/02/2018.

L'ouverture des plis se fera le 15/02/2018 à 14H00 sans la présence des soumissionnaires

Vous trouverez ci-dessous les éléments nécessaires à l'élaboration de votre offre.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

**SLIMANI Kamel**  
Directeur des Achats Dispositifs Médicaux / Réactifs chimiques dentaires  
(DA / DM - RCD)

**1- Modalité de remise des Offres :**

Votre offre devra nous parvenir sous pli fermé, anonyme, avec les mentions suivantes :

- A Ne Pas Ouvrir.
- Direction Des Approvisionnements DM - RCD
- Numéro de la Présente Consultation.
- Date Et Heure Limite De La Consultation



A l'adresse suivante :

**PHARMACIE CENTRALE DES HÔPITAUX**  
11, Route de Wilaya, Oued Smar  
B.P. : 354 – Dar El Beida, Alger

Par tout moyen permettant de déterminer de manière certaine, la date et l'heure de réception des plis, notamment :

- Par lettre recommandée (sans mention de l'identité du soumissionnaire) avec accusé de réception.
- Par porteur contre accusé de réception.

**2- Normes De Références :**

Les dispositifs Médicaux doivent être marqués « CE » et/ou « FDA ».

Le soumissionnaire est tenu de transmettre une copie du certificat de marquage « CE » et/ou « FDA » en cours de validité.

**3- Critères D'évaluation (Système De Notation) :**

- |                   |                   |
|-------------------|-------------------|
| • Note Technique  | <u>70 points</u>  |
| • Note Financière | <u>30 points</u>  |
| • Total           | <u>100 points</u> |

**a- Note Technique**

L'évaluation technique des offres qui ont été reconnues conformes aux dispositions de la présente consultation se fera comme indiquée dans le tableau ci-dessous.

À l'issue de cette évaluation, elle établit un classement des offres et élimine les offres qui n'ont pas atteint le seuil requis.

CRITÈRES D'ÉVALUATION	Nombre de Points
- Statut Du Soumissionnaire	<b>20 points</b>
Fabricant du produit	20
Distributeur du produit	10
- Qualité Du Produit	<b>25 points</b>
• Certification ISO 13485 relatif à l'existence d'un système de management de la qualité auprès du fabricant :	
Oui	10
Non	00
• Homologation du Produit en Algérie	
Présentation de la décision d'homologation	15
Présentation du récépissé de dépôt du dossier d'homologation	05
- Délais de Livraison	<b>15</b>
inférieur à 30 jours	15
De 30 jours à 45 Jours	05
Supérieur à 45 Jours	00
- Modalités de paiement	10
a- Pour les Soumissionnaires Locaux	
Chèque à 120 jours	10
Cheque à 90 jours	07
Autres modalités de paiement	02
b- Pour les Soumissionnaires Étrangers	
Remise libre à 120 jours	10
Remise Documentaire à 120 jours après retrait des documents	06
Remise Documentaire à 90 jours après retrait des documents	03
Autres modalités de paiement	00
<b>Total</b>	<b>70</b>

Les soumissionnaires dont les offres techniques **totalisent 40 points** et plus sont pré-qualifiés et verront leur offre financière traitée.

**b-Note Financière :**

L'offre financière la moins disante se verra attribuer la note maximum de 30 points.

a- **Évaluation du montant des offres :**

30 points

$$N = \frac{MD}{MN} \times 30 \text{ Points}$$

N : note à attribuer

MD : Montant de l'offre la moins disante

MN : Montant de l'offre à noter



l'objet du marché et au contenu de la consultation, ou lorsque le financement des besoins ne peut être assuré.

**6- Caution de bonne exécution.**

La PCH exige du fournisseur attributaire de se faire délivrer par une banque de droit algérien, une caution bancaire de bonne exécution en sa faveur, représentant 10% (dix pour cent) du montant contractuel du marché.

Cette caution doit être remise à la PCH, au plus tard quinze (15) jours après l'entrée en vigueur du marché et avant le commencement de l'exécution des livraisons,

La main levée de la caution de bonne exécution devra intervenir dans un délai d'un mois à la réception définitive de la dernière livraison.

La PCH se réserve le droit de procéder à la mise en jeu de la caution de bonne exécution, si le fournisseur ne remplit pas dûment ses obligations contractuelles.

**7- Délai De Validité Des Offres :**

Du seul fait de la présentation de leurs offres, les soumissionnaires se trouveront liés par ces mêmes offres pour une période de soixante (60) jours, à partir de la date limite de la remise des plis.

Ils demeurent engagés vis à vis de la PCH.



8